



Pau, le 5 mai 2025

Mobilisation nationale dans le second degré : appel à la grève le mardi 13 mai 2025

Le SNES-FSU, appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser le mardi 13 mai 2025, dans le cadre d'une journée d'action nationale et de grève. Cette initiative s'inscrit dans un mouvement intersyndical réunissant la FSU, la CGT, l'UNSA, Solidaires et la CFE-CGC, visant à défendre la Fonction publique, les salaires, les pensions et les conditions de travail.

Nous dénonçons la l'indigence des réponses gouvernementales face aux revendications exprimées massivement lors des précédentes mobilisations, notamment celle du 5 décembre dernier. Nous rejetons également les réformes en cours dans l'Éducation nationale, telles que la réforme de la formation initiale, qui risquent de dégrader davantage les conditions de travail et la qualité du service public d'éducation.

Trop, c'est trop !

- Des salaires gelés depuis des années
- Une charge de travail qui explose
- Des réformes imposées sans concertation
- Des suppressions de postes et des classes surchargées
- Un mépris croissant pour les métiers de l'éducation

Le gouvernement reste sourd à nos revendications malgré les mobilisations passées. Il continue de détruire pas à pas, méthodiquement, le service public d'éducation.

Le 13 mai, faisons entendre notre colère. Nous exigeons :

- **Revalorisation immédiate et pérenne des salaires** : pas de carrière sans reconnaissance
- **Abandon des contre-réformes** qui précarisent la formation, cassent les concours et détériorent nos métiers
- **Amélioration des conditions de travail** : baisse des effectifs par classe, création de postes, allègement des tâches
- **Fin de la précarité** pour les AED, AESH et contractuel·les : un vrai statut, un vrai salaire !
- **Défense de l'École publique** : une éducation de qualité pour toutes et tous, partout sur le territoire.

Capès : une réforme précipitée et contestée

La réforme du CAPES, prévue pour la session 2026 suscite une vive opposition car c'est une attaque contre l'identité professionnelle des enseignant·e·s et des CPE du second degré.

L'avancement du concours en L3 : le CAPES serait désormais accessible dès la troisième année de licence, soit 2,5 ans après le baccalauréat, contre un accès actuel en fin de master 2.

Formation post-concours : les lauréat·e·s poursuivraient leur formation dans un master professionnalisant de deux ans, avec une rémunération annoncée de 900 € nets mensuels, inférieure à celle des actuels étudiant·e·s en pré-professionnalisation.

Suppression du dispositif d'AED en pré-professionnalisation : Le ministère prévoit la disparition de ce dispositif, qui permettait aux étudiant·e·s de licence d'acquérir une première expérience rémunérée dans l'enseignement.

Nous continuons de porter nos revendications :

- **Maintien du concours en fin de mastère** : Pour garantir une formation disciplinaire solide et une meilleure préparation au métier.
- **Rémunération décente des stagiaires** : Alignement de la rémunération des futurs enseignant·e·s sur celle des autres fonctionnaires stagiaires.
- **Concertation avec les acteur·rice·s de l'éducation** : Mise en place d'un dialogue réel avec les syndicats et les universités pour élaborer une réforme cohérente et acceptable.

Renaud Robert, secrétaire départemental

RDV de carrière

Le ministère a présenté aux organisations syndicales son projet de modification des rendez-vous de carrière lors d'un groupe de travail le 29 avril. Ce projet sera officiellement présenté lors d'un prochain CSA ministériel.

La mise en place du nouveau système se ferait parallèlement à une **phase transitoire** s'étendant sur la période **2025-2029**. Les rendez-vous des 6ème et 8ème échelons seraient supprimés dès la prochaine rentrée, **tout·e·s les collègues bénéficiant d'un avancement plus rapide que celui du fonctionnement actuel**. En effet la période de la carrière couvrant les 5, 6, 7 et 8ème échelons serait couverte à compter de la rentrée 2026 à un rythme unique et s'étendrait sur 9,5 ans, contre 10, 11 ou 12 ans actuellement, selon qu'on bénéficie ou non de l'accélération d'un an des 6 et 8ème échelons.

Le nouveau **premier** rendez-vous de carrière aurait lieu quatre ans après la titularisation, se mettrait en place à compter de la rentrée 2026-2027 et serait sans effet sur l'avancement.

Le **second** rendez-vous de carrière serait équivalent à l'actuel 3ème rendez-vous de carrière, donc lié au passage à la hors-classe. Dans le nouveau système, pour être promu·e à la hors classe il faudrait avoir atteint au moins 2 ans d'ancienneté au 9ème échelon et, à compter de 2029, simultanément avoir au moins trois ans d'exercice dans un corps enseignant. Ce dernier point est lié au fait que les services dans le privé étant maintenant bien mieux pris en compte lors du classement quand on intègre l'Éducation Nationale après une première carrière dans le privé, on voit des stagiaires directement classés au 8ème échelon et au-delà.

Le nouveau **3ème** rendez-vous de carrière serait lié au passage à la classe exceptionnelle. Les collègues actuellement déjà promu·e à la classe exceptionnelle se verraient attribuer un avis sur dossier. Pour les autres le nouveau 3ème rendez-vous de carrière se mettrait en place à compter de la rentrée 2026 pour les collègues devenant promu·e l'année suivante (rappel : pour être promu·e il faut avoir atteint le 5ème échelon de la hors classe (le 4ème pour les agrégé·e·s)). De plus, à compter de la campagne 2029 il faudrait, en plus de la condition d'échelon rappelée ci-dessus, avoir également au moins trois ans d'exercice dans la hors-classe pour être promu·e à la classe exceptionnelle.

Si le SNES-FSU se félicite de **certaines avancées** (déconnexion du 1^{er} rendez-vous de l'avancement, rythme unique le plus avantageux pour toutes et tous pour les échelons 5, 6, 7 et 8) il est en **profond désaccord** avec la mise en place d'un rendez-vous de carrière pour **accéder à la classe exceptionnelle**.

Vous trouverez toutes les informations et les analyses du SNES-FSU ici : <https://www.snes.edu/ma-carriere/carriere/les-rendez-vous-de-carriere-deplaces>

Future audience SNES-FSU à la DSDEN : faire revivre le dialogue social, respecter l'esprit du paritarisme, lister les points essentiels

Le jeudi 17 avril les organisations syndicales ont été reçues par le nouveau DASEN. Même si rien de concret n'a été annoncé lors de cette audience, nous avons porté nos premières revendications sur les questions de dialogue social et de communication avec les OS. Nous avons aussi abordé **l'impact des suppressions de postes** pour la rentrée prochaine et les conditions de travail toujours plus dégradées dans nos collèges et lycées.

Le nouveau DASEN assure poursuivre le travail de son prédécesseur, en particulier le suivi des situations déjà connues et des audiences obtenues par les établissements dans un dialogue « simple et direct ». Cependant, lors de la prochaine rencontre bilatérale avec le SNES 64, nous porterons à connaissance du nouveau DASEN les points de tension émanant des établissements. N'hésitez pas à **nous communiquer les informations essentielles**.